

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 13 juin 2019

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes et regrette qu'une réunion sur le SCOT de St-Pourçain ait lieu en même temps mobilisant ainsi les élus.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur la demande d'autorisation des plans d'eau de Vatanges
- Travail sur la feuille de route
- Lettre numérique de la CLE
- Points d'informations
 - Partage des usages dans les gorges (microcentrale, ...)
 - Arrêté cadre sécheresse de la Creuse

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Excusée
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil (03)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	Présent
Monsieur	Christophe	CHATET	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Excusé
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF	Excusé
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	CEN Allier	Excusé
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Monsieur	Luc	RENOU	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Présent
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Excusé
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DES PLANS D'EAU DE VATANGES

Les plans d'eau « Vatanges » situés sur la commune de Condat-en-Combrailles appartiennent à M. MICHALON suite à une vente en licitation. Actuellement les plans d'eau sont irréguliers mais le nouveau propriétaire s'engage à réaliser les travaux de mise aux normes dans le cadre du développement d'une activité touristique pêche mouche des salmonidés. A noter, que son projet touristique a d'ores et déjà fait l'objet d'un certificat d'urbanisme positif et de nombreux acteurs (élu, pêcheurs, sponsor, ...) soutiennent le projet (pêche, bar/restaurant, micro hôtel, gites, sauna, kottagrill, ...)

Le propriétaire souhaite avoir un statut de pisciculture pour les 3 étangs et s'est alors rapproché du Cabinet d'étude Impact Conseil et de Michel FOURILLON pour l'établissement de son dossier de demande d'autorisation. Plusieurs visites sur le terrain avec la DDT, l'AFB, les animateurs du Contrat et du SAGE ont été organisées afin d'identifier les contraintes techniques et réglementaires et de définir les travaux nécessaires.

Actuellement, le grand plan d'eau est sur cours d'eau, alimenté par le ruisseau de Buffevent classé comme réservoir biologique et liste 1. Les 2 autres plans d'eau sont sur source. L'ensemble des travaux de mise en conformité comprennent :

Grand étang :

- une dérivation écologique avec dépose du busage exutoire du déversoir de crue
- une prise d'eau
- un moine
- l'aménagement de la pêcherie
- un bassin de décantation des boues
- la suppression de la végétation arbustive sur le corps de digue
- la reprise de la digue et pose d'un riprap
- le curage des sédiments
- la pose de grille en entrée et sortie

Petits étangs :

- la suppression de la végétation arbustive sur le corps de digue
- un moine
- un déversoir de crue
- le curage des sédiments

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire de vouloir se mettre en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sioule.**
- **S'interrogent sur l'impact que pourrait générer un empoisonnement en espèces non autochtone d'autant plus que le plan d'eau est situé en tête de bassin versant.**
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Une vidange de 1,5 mois serait plus raisonnable.
- **Considèrent que la dérivation écologique n'est pas optimale.** Le tracé proche de la digue mériterait d'être revu pour avoir un lit beaucoup moins encaissé et des berges stables, et un reméandrage entre les exutoires du déversoir de crue et de la pêcherie permettrait d'adoucir la pente du lit, d'autant plus que le foncier n'est pas limitant. Egalement, la formation d'un lit d'étiage améliorerait les capacités d'accueil du nouveau ruisseau créé.
- **Considèrent que le projet de dérivation manque de précision pour garantir une bonne exécution des travaux.** L'emplacement des seuils, des blocs, la présence ou non d'une recharge sédimentaire ne sont pas précisés mais seulement des schémas de principe.
- **Considèrent que le projet est conforme au règlement du SAGE Sioule.**

Le bureau de la CLE émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation des plans d'eau « Vatanges » avec les recommandations suivantes :

- **Décaler le nouveau lit pour laisser un espace suffisant à proximité de la digue.**
- **Allonger la durée de vidange à 1,5 mois.**
- **Etre vigilant sur la gestion des espèces piscicoles.**

- **S'assurer de la bonne exécution des travaux pour garantir la fonctionnalité du nouveau cours d'eau créé et la durabilité des aménagements.**

TRAVAIL SUR LA FEUILLE DE ROUTE

Céline BOISSON rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre du 11^{ème} programme, l'Agence de l'eau et le Comité de bassin souhaitent que chaque CLE et sa structure porteuse définissent une feuille de route afin d'avoir une vision partagée de la mise en œuvre des SAGE. Cela signifie que la cellule d'animation et le bureau de CLE doivent rédiger une version projet d'ici l'été pour une validation définitive en septembre.

La première version projet est présentée. Les remarques sur l'état des lieux sont les suivantes :

- P 6 : Rappeler les dates des dernières réunions de la commission InterSAGE
- P 5 : Modifier la carte de l'état des masses d'eau dès que les nouvelles données seront disponibles et ajouter en annexe un tableau détaillant l'état et les paramètres déclassant (à faire dès que les données à jour seront disponibles)
- P 7 : Donner des exemples concrets des apports pour les fonctions supports (SIG, ...)
- P 20 : Rappeler le programme et les grandes conclusions du forum des élus sur la GEMAPI et préciser qu'un 2eme forum sur la GEMAPI aura lieu en 2021
- P 24 : Rectifier le nombre d'ETP pour l'animatrice (0,8 au lieu de 1)

Les axes de travail de la CLE jugés prioritaires ont été définis :

ENJEU 5 : PARTAGER ET METTRE EN ŒUVRE LE SAGE			
Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Organisation et animation des instances de la CLE	D 5.1.2 : Animer et préparer les réunions ➔ En moyenne : 2 CLE, 6 Bureau, 2 commissions techniques, 1 commission inter-SAGE)	CLE EP Loire	Annuelle
Animation thématique	D 5.1.1 : Garantir des moyens d'animation suffisants et nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et du CT ➔ Renforcer les compétences spécifiques ZH de l'animatrice ➔ Etudier l'opportunité de renforcer les moyens humains sur le bassin (techniciens rivière, technicien agricole)	CLE EP Loire Collectivités locales	2021
Fonctions support (SIG, secrétariat...)	D 5.1.1 : Garantir des moyens d'animation suffisants et nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et du CT ➔ Maintenir les fonctions supports mutualisées ➔ Etudier la possibilité de mettre en place localement un appui secrétariat	CLE EP Loire	Annuelle
Communication, sensibilisation	D 5.2.1 : Mettre en œuvre le plan de communication du SAGE ➔ Rapport d'activité, site internet, journée de l'eau/forum des élus, plaquettes thématiques, lettre numérique	CLE EP Loire	Annuelle
Suivi et évaluation des actions	D 5.1.2 : Assurer le suivi, l'évaluation puis la révision du SAGE ➔ Mettre à jour le tableau de bord du SAGE	CLE EP Loire	Annuelle
Révision du SAGE	D 5.1.2 : Assurer le suivi, l'évaluation puis la révision du SAGE ➔ Réfléchir à une éventuelle mise à jour/révision du SAGE et envisager la mise à jour de l'état des lieux	CLE EP Loire	A partir de 2022

ENJEU 1 : AGIR SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Etudes	D 1.2.1 : Diagnostiquer, contrôler et mettre en conformité les plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles ➔ Inventorier et diagnostiquer les plans d'eau sur le bassin de la Bouble	CLE EP Loire	2020
	D 1.4.1 : Connaissance et préservation des zones humides ➔ Finaliser les inventaires terrains des zones humides sur le bassin de la Sioule (86 communes)	EP Loire	2022
Travaux	D 1.2.1 : Diagnostiquer, contrôler et mettre en conformité les plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles ➔ Intégrer un volet spécifique dans le futur contrat territorial D 1.3.1 : Mettre en place des programmes opérationnels de restauration des cours d'eau (cf. item spécifique) ➔ Elaborer rapidement un second programme de travaux D 1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation ➔ Intégrer un volet spécifique dans le futur contrat territorial	Structure porteuse du CT Collectivités	2021
Concertation, animation	D 1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau ➔ Poursuivre les échanges et revoir la charte de partage de la rivière (pêche, canoë, ...)	CLE	2021
Sensibilisation, communication	D 1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme ➔ Accompagner les collectivités	CLE	Annuelle

ENJEU 2 : PRÉSERVER, AMÉLIORER ET SÉCURISER LA QUALITÉ DES EAUX

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Concertation, animation	D 2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserve et de Queuille ➔ Initier les échanges avec EDF	CLE	2020
Etude	D 2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserve et de Queuille ➔ Programmer les études jugées nécessaires	CLE EDF	Non définie

ENJEU 3 : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUANTITÉ DES EAUX

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Etude / Suivi	D 3.1.1 : Mettre en œuvre une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys ➔ Suivre le projet de recherche CAPRICE porté par l'Université Clermont Auvergne et participer à son appropriation par les acteurs locaux (communication, sensibilisation)	Commission InterSAGE	2018-2021
Concertation, animation	D 3.1.1 : Mettre en œuvre une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys ➔ Rédiger le schéma de gestion de partage des eaux	Commission InterSAGE	2022-2024
	D 3.1.2 : Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble ➔ Analyser de la qualité de la station de suivi hydrologique ➔ Etudier l'intérêt d'une étude quantitative	CLE EP Loire Etat	2020-2021

Les autres dispositions n'ont pas été fléchées prioritaires pour la CLE pour plusieurs raisons :

- leur mise en œuvre est déjà bien avancée
- la mise en œuvre ne dépend pas directement de la CLE
- les moyens humains actuels sont limitants

Les axes de mutualisation proposés par l'EP Loire n'ont pas été remis en question (maintien des moyens humains, cartographie interactive, tableau de bord).

François PENAUD conseille de ne mentionner que les mutualisations qui dépendent directement de la CLE et sa structure porteuse. Ainsi, il est préférable de supprimer la mise en place d'un secrétariat local mutualisé SAGE-CT. En revanche, il propose d'ajouter les mutualisations suivantes :

- travail préparatoire sur la révision du SDAGE, du 11eme programme et l'élaboration du 12eme programme
- journée de sensibilisation sur le changement climatique.

LETTRÉ NUMÉRIQUE DE LA CLE

Céline BOISSON propose les articles suivants :

- Actualités de la CLE (avis, ...)
- Inventaire des zones humides
- CAPRICE + visite de la galerie de Louchadière
- Travaux du Contrat territorial
- Inventaire cours d'eau de la DDT 63
- Sécheresse 2019
- Nouvelle exposition sur la continuité écologique de l'EP Loire

Les informations sont à faire remonter au plus vite par les acteurs concernés.

Une première version sera mise à la consultation avant sa diffusion prévue début juillet.

QUESTIONS DIVERSES / POINT D'INFORMATION

Partage des usages dans les gorges (microcentrale, tourisme, ...)

Pascal ESTIER informe le bureau qu'une réunion a été organisée par Emmanuel ESTIVAL (propriétaire de l'Escale à Châteauneuf-les-Bains) le 28 mai dernier au sujet du risque de développement de microcentrales hydroélectriques sur le secteur des gorges de la Sioule. Il en ressort une inquiétude partagée par l'ensemble de la profession touristique, le Maire de la commune et les pêcheurs. Il serait regrettable pour la rivière mais aussi pour la qualité des paysages de voir se multiplier les seuils bétonnés et les tronçons de cours d'eau presque assécs. En aucun cas, le bénéfice d'un privé ne doit s'opposer à l'intérêt général, public et collectif du territoire. Un courrier sera prochainement adressé à la Préfète du Puy-de-Dôme en ce sens.

Arrêté cadre sécheresse du département de la Creuse

La CLE est consultée pour avis sur le nouvel arrêté cadre sécheresse du département de la Creuse. Il n'est pas prévu de formuler d'avis car seulement quelques communes sont concernées pour partie seulement par le SAGE Sioule. Toutefois, il est noté une très grande différence entre celui-ci et ceux des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Le déclenchement des niveaux de vigilance, d'alerte et de crise ne fait pas

uniquement référence au débit des cours d'eau aux stations de référence mais aussi au déficit pluviométrique et/ou au suivi hydrologique des petits cours d'eau (ONDE). Egalement, la gestion de la crise est nettement plus anticipée. En effet, dès que le QMNA est atteint, le bassin est placé en alerte en Creuse (1^{ères} restrictions) tandis que dans l'Allier ou le Puy-de-Dôme nous entrons seulement en vigilance (information et incitation aux économies d'eau).

Ci-dessous, un extrait des articles 4 et 5 définissant les seuils de référence et les modalités de déclenchement :

- Seuil de vigilance (déclenchement à l'échelle du département) :

Seuil qui déclenche les premières mesures d'information et d'incitation à économiser l'eau à destination des particuliers et des professionnels

Valeur seuil retenue : 3 des 7 stations de référence du réseau ONDE en « écoulement visible faible », « écoulement non visible » ou « assec » ou déficit pluviométrique de la période de recharge hydrologique (octobre à mars en moyenne) supérieur à 20% aux valeurs normales.

- Seuil d'alerte (déclenchement à l'échelle du bassin dès 3 jours consécutifs ou du département si moitié des bassins concernés):

Valeur seuil qui déclenche les premières mesures de restriction pour certaines activités. Débit moyen en dessous duquel une activité utilisatrice d'eau ou une des fonctions du cours d'eau ou des eaux souterraines peut être compromise.

Valeur seuil retenue : le QMNA (débit moyen mensuel sec) de fréquence 5 ans ou 5 des 7 stations de référence du réseau ONDE en « écoulement visible faible », « écoulement non visible » ou « assec »

- Seuil d'alerte renforcée (déclenchement à l'échelle du bassin dès 3 jours consécutifs ou du département si moitié des bassins concernés):

Seuil de débit médian entre le débit seuil d'alerte et le débit seuil de crise permettant d'introduire des mesures de restriction progressive des usages.

Valeur seuil retenue : la valeur moyenne entre la valeur seuil d'alerte et la valeur seuil de crise

- Seuil de crise (déclenchement à l'échelle du bassin dès 3 jours consécutifs ou du département si moitié des bassins concernés):

Seuil de débit moyen en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité publique et de l'alimentation en eau de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.

Valeur seuil retenue : le VCN3 (débit moyen des trois jours les plus secs de l'année) de fréquence 5 ans

Dans le Puy-de-Dôme et l'Allier, il est prévu également de revoir les arrêtés cadres sécheresse.

La séance est levée à 17h30.